

6 décembre 2011

11.192

**Interpellation du groupe libéral-radical****Prévoyance NE: quelle politique immobilière?**

Selon la loi LCPFPub, à savoir la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel du 24 juin 2008, des prestations aux assurés sont garantis par l'Etat de Neuchâtel (voir art. 9). Il est donc légitime que le Grand Conseil s'inquiète du découvert technique abyssal mentionné dans le rapport de prévoyance.ne pour l'année 2010, soit 1.863.687.760,60 francs, soit un degré de couverture de 59,8% au 31 décembre 2010. Vu l'évolution des marchés boursiers depuis le début de cette année, ce découvert s'est encore creusé depuis.

Le rapport de la commission d'assainissement de prévoyance.ne a été rendu le 4 novembre 2011. Ce rapport fournit en pages 4 et 5 certaines explications concernant le découvert constaté, explications qui ne sont de loin pas exhaustives. Il suffit de penser au principe appliqué encore maintenant de la primauté des prestations par rapport à celles des cotisations.

Le débat concernant ce principe est un débat d'avenir. La présente interpellation a pour but de demander au Conseil d'Etat de fournir toutes les explications utiles concernant le passage ci-après dudit rapport de la commission d'assainissement: "On peut mentionner également une sixième cause avec le fait que les employeurs ont utilisé à plusieurs reprises leurs Caisses de pensions respectives pour opérer des placements immobiliers qui ont mis en évidence des conflits d'intérêts entre la politique immobilière d'une corporation de droit public et celle d'une Caisse de pensions, qui ont entamé leur fortune".

Les interpellateurs soussignés désirent savoir:

- qui sont les employeurs dont il est fait mention; qui les dirigeait et les représentait à l'époque?
- de quels placements immobiliers malheureux parle-t-on; quels ont été les investissements initiaux; quel a été le degré de rentabilité; quelle a été la perte finale sur le capital investi?
- la politique de placement actuelle a-t-elle totalement abandonné ces funestes habitudes pour les assurés, et indirectement pour l'Etat de Neuchâtel?

**Une réponse écrite est souhaitée**, chiffres à l'appui.

Signataires: P. Castella, O. Haussener, Y. Botteron, F. Monnier, A. Gerber, C. Guinand, P-A. Steiner, A. Meyrat, S. Brammeier, J-C. Guyot, I. Weber, C. Gueissaz, S. Morel, S. Menoud, P-A. Monnard et P. Ummel.